



## **Politique de contributions**

## Introduction

La **Fondation pour le développement des coopératives en Outaouais** mobilise les coopératives de l'Outaouais en vue de constituer un fonds de dotation dont les revenus serviront à financer divers projets contribuant à l'essor des coopératives sur le territoire.

L'énoncé central de la mission de la Fondation, tiré des lettres patentes et repris dans le règlement de régie interne de la corporation est:

**«Promouvoir et soutenir la création et le développement des coopératives en Outaouais.»**

Pour ce faire, le conseil d'administration adopte une politique qui précise le cadre dans lequel les contributions sont administrées.

### 1. Objectifs

La Fondation, par ses contributions financières aux projets coopératifs, contribue au rayonnement de l'apport des coopératives à la prospérité de la région de l'Outaouais. Elle vise à soutenir des projets coopératifs qui :

- répondent à des enjeux économiques et sociaux au moyen d'une coopérative ;
- soutiennent l'émergence, le développement et la consolidation des coopératives de la région; et
- appuient les efforts des citoyens de l'Outaouais en matière d'éducation et de promotion de l'entreprise coopérative auprès de la population, particulièrement auprès des jeunes.

### 2. Admissibilité

La Fondation vise à soutenir les projets coopératifs se réalisant sur le territoire de l'Outaouais ou dont les retombées contribuent au développement de l'économie locale. Sont admissibles à soumettre une demande:

- les coopératives de la région de l'Outaouais;
- les organismes locaux;
- les citoyens de l'Outaouais.

Pour être admissible à une contribution de la Fondation, le projet coopératif doit être bien défini, pertinent et encadré de façon satisfaisante par une coopérative, la CDR Outaouais-Laurentides ou un organisme de développement économique du milieu.

### **3. Nature des contributions de la Fondation et détermination de leur valeur monétaire**

De manière générale, la valeur totale des contributions sera limitée au revenu généré annuellement par la capitalisation de la Fondation. Les contributions peuvent prendre une des formes suivantes :

- Prix accordés dans le cadre d'un concours ou d'une reconnaissance;
- Financement de programmes à demande administrés par un organisme régional voué au développement économique et social de l'Outaouais;
- Commandites pour des initiatives visant la promotion des coopératives;
- Bourses pour appuyer la recherche sur les coopératives; et
- Tout autre type de contributions qui permettent d'atteindre les objectifs de la Fondation dans le respect de sa mission et des valeurs coopératives.

Lors de sa première réunion suivant l'adoption des états financiers annuels, le conseil d'administration décide de la répartition des budgets entre les différents types de contributions

Adopté par le conseil d'administration de la  
Fondation pour le développement des coopératives en Outaouais  
Le 24 avril 2012